

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	À tous les gestionnaires, médecins, professionnels, intervenants, stagiaires et bénévoles de Santé Québec Montérégie-Ouest.
EXPÉDITEUR :	Dave Métras, conseiller cadre spécialisé en soins infirmiers - volet oncologie et continuum de fin de vie, DSI Vanessa Capistran, Agente de planification, de programmation et de recherche, DSMSSS
DATE :	Le 21 juillet 2026
OBJET :	Mise à jour : Politique (POL-10154) et Procédure (PRO-10155) Identification des usagers avant toute prestation de soins et de services.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et des services, Santé Québec Montérégie-Ouest a procédé à la révision de ses documents d'encadrement relatifs à l'identification des usagers.

Les documents suivants ont été mis à jour et sont maintenant disponibles sur l'intranet :

- [POL-10154 – Identification des usagers avant toute prestation de soins et de services](#)
- [PRO-10155 – Identification des usagers avant toute prestation de soins et de services](#)

Cette révision vise à clarifier et à préciser certaines balises cliniques afin de soutenir l'application uniforme des pratiques d'identification des usagers dans l'ensemble des secteurs de l'organisation. La procédure clinique PRO-10155 précise les modalités d'application dans les différents contextes cliniques. Elle décrit notamment :

- les étapes requises pour valider l'identité d'un usager avant toute prestation de soins ou de services;
- les identificateurs uniques reconnus et les sources valides d'identification;
- les particularités liées à certains contextes, notamment la télésanté, les rencontres de groupe, le suivi à long terme, les nouveau-nés;
- les conditions encadrant l'utilisation de la reconnaissance faciale comme moyen d'identification des usagers.

Afin de faciliter l'appropriation de cette pratique, une annexe détachable a été produite pour rappeler les principaux éléments de la procédure :

- [PRO-10155 ANNEXE I Identification des usagers](#)

Les gestionnaires sont responsables de diffuser cette information auprès de leurs équipes et de s'assurer de l'application des nouvelles dispositions prévues dans les documents d'encadrement.

Merci de votre collaboration

DM VC